



## AUTORISATION DU TIREUR EN VERTU DU PLAN DE DÉBITS PRÉAUTORISÉS DE CONSOMMATEUR

Nom de l'entreprise : Nom du client :	
Adresse :	
Ville et Province :	Téléphone :
Numéro de compte :	

### Portée

1. Cette annexe identifie les éléments dont doit tenir compte la formule d'autorisation de chaque bénéficiaire. Les dispositions proposées entre guillemets dans cette annexe aux exigences de l'Association canadienne des paiements relativement aux questions qui y sont précisées.

### Signature autorisée

2. Le tireur doit garantir au bénéficiaire que les signatures figurant sur cette formule sont celles qui sont requises pour effectuer des opérations au compte sur lequel les débits seront tirés, ex. :

« Je garantis (nous garantissons) que toutes les personnes dont les signatures sont requises pour ce compte ont signé la présente convention. »

Page 1 de 5



866, Boul. E.H. Daigle Blvd.  
Grand-Sault | Grand Falls NB E3Z 3E8  
www.michaudpetroleum.com

**Service 24H**

 1.506.473.1197  
1.888.883.1197  
 1.506.473.4082



3. Le tireur doit donner au bénéficiaire l'autorisation de porter au débit du compte le paiement d'une obligation particulière, ex. :

« J'autorise (Nous autorisons) par la présente que **Michaud Petroleum Inc.** à tirer sur mon (notre) compte auprès de (institution chargée du traitement), ci-après appelée l'institution financière, pour les fins suivantes : **Facture de produits de pétrole.**

\_\_\_\_\_  
Signature autorisée du client

\_\_\_\_\_  
Date

### Annulation de l'accord

4. Il faut clairement définir les termes d'annulation de l'accord par le tireur, etc. :

« Je reconnais (Nous reconnaissons) que, pour révoquer la présente autorisation, je dois (nous devons) fournir et livrer un avis écrit de révocation à **Michaud Petroleum Inc.** Je peux (Nous pouvons) annuler la présente autorisation n'importe quand, moyennant avis écrit. »

### Acceptation de la remise de l'autorisation

5. Les modalités régissant l'acceptation de la remise de l'autorisation au bénéficiaire par le tireur constituent aussi la remise à l'institution financière du tireur, à l'institution chargée du traitement, ex. :

« Je reconnais (Nous reconnaissons) que la remise de la présente autorisation à **Michaud Petroleum Inc.** constitue la remise par moi (nous) à (institution chargée du traitement). Toute remise qui vous serait faite de la présente autorisation constitue une remise par moi (nous). »



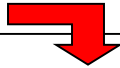
### Renseignements sur le compte

6. Le tireur doit certifier que les renseignements sur le compte sont effectivement corrects, ex. :

« Le compte sur lequel **Michaud Petroleum Inc.** Est autorisé à tirer est indiqué ci-après. Un chèque spécimen, le cas échéant, pour ce compte a été marqué « Annulé » et est annexé à la présente autorisation. »

Nom de l'entreprise : Nom du client :	
Adresse :	
Ville et Province :	Téléphone :
Nom de la Caisse : Numéro de compte :	

Spécimens de cheque annulé



--

Page 3 de 5



### Validation par l'institution financière

7. Le tireur doit savoir que l'institution financière ne peut valider les conditions de l'autorisation du tireur par rapport au débit au compte, et qu'elle n'accepte aucune responsabilité à cet égard, ex. :

« Je reconnais (Nous reconnaissons) que (institution chargée du traitement) n'est pas tenue de vérifier que le débit a été émis conformément aux détails de l'autorisation notamment en ce qui concerne le montant et la fréquence des paiements ».

« Je reconnais (Nous reconnaissons) que (institution chargée du traitement) n'est pas tenue de vérifier que l'objet du paiement pour lequel le débit a été émis a été accompli par **Michaud Petroleum Inc.** comme condition du respect du débit pré autorisé que **Michaud Petroleum Inc.** a émis ou fait émettre sur mon (notre) compte. »

### Contrat de Biens/Services

8. L'autorisation du tireur ne s'applique qu'à la méthode de paiement et ne se rattache pas au contrat de biens et de services échangés, ex. :

« La révocation de la présente autorisation ne met pas fin à un contrat de biens ou de services qui existe entre <view.Name> et **Michaud Petroleum Inc.** L'autorisation du tireur ne s'applique qu'à la méthode de paiement et ne se rattache pas au contrat de biens et de services échangés. »

### Changement aux Renseignements sur le Compte

9. Il incombe au tireur de signifier au bénéficiaire tout changement de renseignements sur le compte, ex. :

« Je m'engage (Nous nous engageons) à informer **Michaud Petroleum Inc.** Par écrit, de tout changement aux renseignements sur le compte fournis dans la présente autorisation avant la date d'échéance du débit pré autorisé qui suit le changement. »



## Droits de Contestation du Tireur

10. Il faut mettre le tireur au courant de son droit de remboursement lorsqu'un débit pré autorisé est porté par erreur à son compte, ex. :

« Le tireur peut contester un débit pré autorisé dans les circonstances suivantes :

- i) il n'a jamais donné d'autorisation au bénéficiaire ;
- ii) le débit pré autorisé n'a pas été tiré conformément à l'autorisation du tireur, ce qui comprend la non notification préalable en cas de montants variables ;
- iii) l'autorisation du tireur a été révoquée;
- iv) le débit a été porté au mauvais compte en raison d'une erreur touchant les renseignements sur le compte fournis par le bénéficiaire.

Le tireur reconnaît que, pour être remboursé, il doit remplir une déclaration attestant que (i), (ii), (iii), ou (iv) a eu lieu et qu'il doit la présenter à l'institution financière du tireur tel que défini précédemment.

Sur réception de cette déclaration, dûment signée par le tireur, (institution chargée du traitement) remboursera immédiatement le montant au tireur, s'il y a moins de 90 jours que l'effet contesté a été porté au compte du tireur.

Le tireur reconnaît qu'une demande de remboursement s'appuyant sur le fait que l'autorisation du tireur a été révoquée est une question à régler uniquement entre le bénéficiaire et le tireur lorsqu'un effet est contesté après 90 jours. »

## Spécifications de paiement

11. L'autorisation du tireur doit préciser les conditions auxquelles le paiement doit se faire, ex. :

**Les factures des produits de Michaud Petroleum Inc. sont due au 7<sup>ème</sup> jour de la livraison : Exemple si nous vous délivrons le produits le 10 du mois le paiement est due le 16 du même mois.**

**Je vais vous télécopier le montant du retraite sur le 6<sup>ème</sup> jour et retirer ce montant de votre compte le lendemain.**

Page 5 de 5

